



## VILLE de TRÉLAZÉ

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Désaffectation d'un chemin rural, non dénommé, situé Chemin des Landes Projet d'aliénation

(extrait de l'arrêté de Monsieur le Maire de Trélazé en date du 18/08/2021)

Par arrêté municipal n° ARD2107012 en date du 18 août 2021, le Maire de Trélazé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation d'un chemin rural, non dénommé, situé chemin des Landes en vu d'un projet d'aliénation ;

Cette enquête publique se déroulera en Mairie **du lundi 20 septembre 2021 (9 h) au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 (17 h) inclus**, soit 15 jours consécutifs.

Madame Annick COLLOT, a été désignée par Monsieur le Maire comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la Mairie –Direction des Services Techniques/Urbanisme/- pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Trélazé.

Madame le commissaire enquêteur recevra les observations qui pourraient être faites sur le projet, en mairie : lundi 20 septembre 2021, de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie –Direction des Services Techniques/Urbanisme-.

**Marc GOUA**  
Maire